

7. Modalités du stage

Horaires

Le-la stagiaire participe à des activités professionnelles pendant cinq jours par semaine. Il ou elle effectue tous les horaires de travail, sauf les horaires de 12 heures et de nuit. Le-la stagiaire a en principe congé les jours fériés et les weekends. Pour des motifs pédagogiques un week-end par mois est accepté.

Champ d'activité

Le-la stagiaire participe aux activités de prise en charge des personnes de manière individualisée sous supervision et dans la limite de ses compétences. Il ou elle présente en début de stage une liste des cours reçus avant le stage.

Encadrement

Le-la stagiaire est encadré-e et évalué-e par un-e professionnel-le désigné-e par l'institution. Le / La référent-e du / de la stagiaire est au bénéfice d'un diplôme HES (ou titre reconnu équivalent) dans le domaine de la santé.

Contrat pédagogique

Le contrat est élaboré au travers des objectifs d'apprentissage mentionnés en page 3 et 4. Il est évalué par le stagiaire et le répondant à l'issue du stage.

Validation

Le stage est évalué de manière sommative à la fin du stage. Il est validé ou non-validé au moyen du document « Validation de l'expérience professionnelle ». Le-la stagiaire est responsable de remettre l'évaluation à l'école (HES-SO Valais) à la fin du stage, qui le transmet à l'ECG pour les étudiant-e-s MSsa. L'ECG valide le stage pour les étudiants MSsa et la HES pour les étudiants MCsa.

Pour que le stage soit validé, le cumul des absences ne doit pas dépasser 4 jours. Au-delà de 4 jours d'absence, les jours effectifs manquants doivent être compensés.

Remédiation

L'échec à la validation peut être rattrapé une seule fois par le suivi et la réussite d'un nouveau stage de 8 semaines dans l'année en cours.

Absence

Le-la stagiaire informe le lieu de stage en cas d'absence. En cas d'absence prolongée (plus de 3 jours) nécessitant un certificat médical, la personne de référence de l'école est informée.

Préparation du travail de maturité spécialisée ou du travail personnel

Le recueil des données nécessaires à l'élaboration du travail sont présentées au répondant de l'institution qui atteste l'exactitude des données et le fait qu'elles soient complètes.

Objectifs d'apprentissage

Dans le cadre de l'expérience professionnelle spécifique pour l'obtention de la maturité spécialisée et des modules complémentaires « santé », les objectifs sont relatifs à quatre axes. Les ressources à mobiliser peuvent être, entre autres, les lectures, entretiens et documents de l'établissement.

1. Découvrir les différentes professions du domaine de la santé en différents milieux de soins.

- A la fin de l'expérience professionnelle je serai capable de :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Pour réaliser cet objectif, je mobiliserai les ressources suivantes :

.....

.....

.....

.....

.....

2. Réaliser des actions de soins et d'accompagnement auprès de personnes ayant des besoins de santé.

- A la fin de l'expérience professionnelle, je serai capable de :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Pour réaliser cet objectif, je mobiliserai les ressources suivantes :

.....

.....

.....

.....

3. Evaluer ses aptitudes à travailler dans une équipe de soins (transmission dans l'équipe, éthique, respect des règles et des consignes).

- A la fin de l'expérience professionnelle, je serai capable de :

.....

.....

.....

.....

- Pour réaliser cet objectif, je mobiliserai les ressources suivantes :

.....

.....

.....

.....

4. Affirmer sa motivation dans la poursuite des études au niveau tertiaire, dans le domaine de la santé au sens large, et plus particulièrement dans une profession du domaine.

- A la fin de l'expérience professionnelle, je serai capable de :

.....

.....

.....

.....

.....

- Pour réaliser cet objectif, je mobiliserai les ressources suivantes :

.....

.....

.....

.....

.....

Lieu et date :

L'étudiant-e :

Le-la répondant-e de l'institution :

Le-la répondant-e de la HES-SO Valais :